

Compte-rendu de la commission H&S du lundi 17 juin 2024

Etaient présents :

Membres du Bureau :

Philippe GERGELY (PGE)	PRACTICWAY	X
Jean-Philippe TRACOL (JPT)	SECHE	X

Membres de l'UPDS :

Clémence LOUVARD	ANTEA Group
Marie GAULME	DEKRA
Leo YECORA	ERM
Blandine PRUVOST	GINGER BURGEAP
Cécile QUEINNEC	IDRA
Nathalie FAZENDA	KALIES
Christophe LAVAUX	ORTEC SOLEO
Fabien AUBERTIN	RAMBOLL
Esme BOUILLIEZ	RSK
Alexis BERTRAND	SARPI REMEDIATION
Théry GEGU	SECHE
Mathys TROLES	SEREA
Valery MARMET	SOCOTEC
Mathilde DRAPIER	SOLER IDE
Pascal POMAREDE	SERPOL
Nicolas COURTOIS	SERPOL
Julia BOURGEOIS	SUEZ Consulting
Pierre SAUTOUR	TELL-US
Alice BICZYSKO	VALGO
Christel de LA HOUGUE	UPDS
Marie DUCLOS	UPDS

1. Adoption du compte-rendu de la commission H&S du 14 mai 2024

Cf. Diaporama en annexe

Le compte-rendu de la commission H&S du 14 mai 2024 est adopté.

2. Point d'avancement : EVALEXPO®, BDD et Formation SST-SSP

Cf. Diaporama en annexe

EVALEXPO : ITGA a eu un peu de retard mais a la volonté de repartir sur de bonnes bases avec l'UPDS.

Synthèse :

- 11/06/2024 : nouvelle version d'EVALEXPO® transmise au COPIL pour tests finaux.
- Mise à jour de la liste des référents EVALEXPO® chez les adhérents : en cours.
- 22/05/2024 : point d'avancement UPDS/ITGA.
- Réunion du COPIL à planifier semaine du 24 juin.
- Diffusion de la version à jour d'EVALEXPO® fin juin/début juillet.

Action :

- CDH demandera à ITGA de résoudre les problèmes liés aux macros dans le logiciel EVALEXPO (format .xls) pour permettre aux entreprises adhérentes de l'installer sur leur drive. En effet, les macros bloquent le fonctionnement en ligne du logiciel.
- CDH demandera aussi à ITGA de protéger les macros, afin que les utilisateurs ne puissent pas les modifier.
- CDH demandera à ITGA de réaliser un module de formation des adhérents sur l'outil.

BDD : ITGA a envoyé une première version de la base de données.

Décision :

- Les membres de la commission sont d'accord avec la nécessité d'une participation de tous les adhérents pour éviter les biais de prépondérance des données d'un ou deux adhérents.

Action :

- Les membres du COPIL doivent créer un questionnaire pour que les techniciens d'ITGA puisse collecter toutes les informations nécessaires.
- Les membres du COPIL doivent également créer une fiche de consignes pour les salariés de leurs entreprises qui accompagneront les techniciens d'ITGA.
- CDH doit récupérer les données de SARPI et les intégrer dans la BDD.

Remarque : Un adhérent a fait remarquer que dans sa structure, les GEH ne sont pas les mêmes que celles proposées dans la BDD. Le COPIL devra donc veiller à bien définir les différentes GEH dans la consigne.

Remarque : SARPI a mis en place une fiche de demande de prélèvement avec toutes les données nécessaires. Cette fiche est remplie par le chef de projet lors de la demande de prélèvement. OGD va mettre en place le même processus.

Formation SSP-SST : PGE a réalisé les modifications pour rendre la formation plus spécifique à notre métier et a fait un retour à CDH le 17/06/2024. Cependant, le support de formation est extrêmement dense, et les futurs formateurs devront réussir à tenir la formation en une journée.

Synthèse :

- La première formation "test", réalisée par Philippe GERGELY et visant à former les formateurs, se tiendra en septembre ou octobre 2024
- Finalisation du support en cours.
- Reste à faire : formation des formateurs, vademecum, QCM pour validation des acquis.
- Recherche de photos représentatives du métier SSP pour illustrer la formation.

Décisions :

- Les membres du GT souhaiteraient renommer la formation pour éviter la confusion avec la formation Sauveteur Secouriste du Travail obligatoire et qui porte le même acronyme. La formation pourrait être appelée « Prévention des Risques en Sites et Sols Pollués » (PR-SSP en abrégé dans les documents). Autre possibilité, garder SST mais l'écrire en toutes lettres « Santé Sécurité au Travail » pour éviter toute confusion. Ce point devra être statué en Bureau.
- CDH a reçu un certain nombre de photos des adhérents de l'UPDS pour illustrer le support de formation, mais il en manque encore. Les membres de la commission peuvent continuer à envoyer des photos.
- Pour la formation test, les membres de la commission voudraient pouvoir y assister en tant qu'observateurs. Il est néanmoins convenu de se limiter à 10 personnes et de se concentrer sur la répartition des modules dans le temps.

Action :

- Les membres de la commission souhaitent que la question de rendre cette première formation gratuite soit discutée en bureau.
- Les membres de la commission doivent envoyer des photos à PGE et CDH pour obtenir des illustrations représentatives du métier des SSP dans le support de formation. Ces photos ne seront utilisées que dans ce contexte.
- CDH lance un appel à candidats pour les formateurs, afin d'organiser la formation des formateurs à la rentrée.

3. Décret n°2024-307 du 4 avril 2024

Cf. Diaporama en annexe

Certains adhérents de l'UPDS, qui avaient l'habitude de produire des fiches d'exposition pour le LNE, envisageaient de les retirer. Avec ce décret, les fiches seront finalement maintenues et les substances listées dans le décret seront

ajoutées. Un autre adhérent préfère éviter les fiches d'expositions, optant pour la fourniture d'une évaluation du risque chronique et de la liste de son personnel.

Il est crucial d'inclure les travailleurs intérimaires dans la liste des personnes suivies.

ITGA, en tant que laboratoire, dit atteindre les seuils d'analyse annoncés, mais un problème persiste pour l'analyse du Chrome 6, la limite de quantification (LQ) étant inférieure à 40% de la valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP). Une situation similaire pourrait se présenter pour le benzène, nécessitant des mesures supplémentaires.

Les adhérents utilisent encore fréquemment le logigramme d'aide au choix du niveau minimal d'APR. Ils souhaitent le mettre à jour, notamment pour le benzène, plus contraignant bien que moins fréquemment rencontré.

Décision :

- Constitution d'un groupe de travail pour mettre à jour ce logigramme et travailler sur le décret :
 - P. Pomarede (SERPOL)
 - A. Bertrand (SARPI)
 - C. Lavaux (ORTEC)
 - T. Gegu (SECHE)

Action :

- MDU lancera un Doodle pour choisir la date de la première réunion.

4. Gestion de la canicule

Cf. Diaporama en annexe

CR du Webinaire du 6/06/2024 : Ce webinaire n'a a priori pas fait de nouvelles propositions en termes de responsabilité et de mesures à prendre : la mesure principale recommandée est toujours de décaler les horaires et de s'hydrater. Un adhérent de l'UPDS a mentionné que sa société envisageait d'essayer des montres connectées spéciales pour la canicule, visant à surveiller les paramètres vitaux des employés (battement de cœur, respiration, etc.) afin de limiter les risques liés à la chaleur. Il faut inciter les personnes « sensibles » à la chaleur à se déclarer auprès de leur employeur.

Les membres de la commission ont proposé, en mettant en commun leurs bonnes pratiques, de créer une fiche des mesures à mettre en place en cas de canicule. Cette fiche serait organisée en trois catégories : chaleur, forte chaleur et chaleur extrême, avec des actions spécifiques pour chaque niveau.

Décisions :

- La fiche permettra de bien définir qui a l'autorité d'arrêter un chantier en cas de canicule.
- Les membres du GT souhaitent ajouter un point dans les réponses aux AO concernant les révisions de contrat. Ce point stipulera la possibilité d'aménager l'emploi du temps en période de forte chaleur, afin que les MOA ne puissent pas refuser les demandes d'adaptation des horaires en fonction de la chaleur.

Action :

- MDU va créer un dossier partagé sur Google Drive. Les membres du GT pourront y déposer leurs fiches de bonnes pratiques, permettant ainsi de consolider une fiche commune.

5. Accidentologie

Cf. Diaporama en annexe

Un membre de la commission H&S a rapporté un incident impliquant un employé de son entreprise. Lors d'une intervention en tant que bureau d'études de contrôle, cet employé pompait du solvant lorsque le tuyau s'est détaché, aspergeant légèrement les autres employés de solvant pur. Heureusement, l'exposition a été sans gravité.

Un autre membre a partagé qu'un de leurs employés s'est coupé la main avec un tuyau neuf, et ce, malgré le port de gants de protection.

Un troisième membre a relaté un incident où un conducteur de pelle retirait un tuyau. En positionnant son véhicule parallèlement au tuyau, celui-ci s'est levé et a pénétré dans la cabine, déclenchant la marche avant de la pelle. Le

tuyau a continué de progresser dans la cabine. Heureusement, le conducteur a eu le réflexe d'arrêter la machine à temps.

Enfin, un autre adhérent a mentionné une blessure légère due à la co-activité, du fait de trop de complaisance sur les zones de travail de chacun. Un foreur s'est pris les pieds dans l'aspiratrice/excavatrice et est tombé. Il s'est blessé le genou.

L'un des adhérents fait part de ses difficultés pour identifier les accidents déclarés sur le compte employeur. Il faut compter entre 3 et 6 mois entre l'acceptation de l'accident et son apparition sur le compte employeur. Il a été obligé d'écrire à la CPAM car certains accidents n'apparaissent pas. Il semblerait que certains salariés omettent d'envoyer les documents de déclaration établis par le médecin, ce qui bloque le processus.

6. Points divers

Espaces Confinés : Les membres de la commission souhaitent travailler sur le sujet des espaces confinés afin de sensibiliser les entreprises et les salariés à ce sujet.

Actions :

- Constitution d'un Groupe de Travail (GT) :
 - o Membres confirmés :
 - A. Bertrand
 - B. Pruvost
 - o Demander aux adhérents de participer.
 - o Inclure C. Lavaux une fois le GT EvalExpo terminé.
- Appel aux adhérents :
 - o MDU lance un appel pour recruter plus de participants dans ce GT.

Décision :

- Les membres de la commission souhaitent réaliser un flyer sur le sujet des milieux clos.

Amiante dans les Enrobés : Les adhérents ont besoin de connaître la position de l'UPDS sur le sujet de l'amiante dans les enrobés. En effet, les documents établis jusque là sont plutôt des REX que des avis. Faut-il réaliser des diagnostics amiante ou suivre une formation SS4 ?

Actions :

- Rappeler la réglementation en vigueur.
- Partager à nouveau l'article publié dans un des UPDS Mag sur LinkedIn.

Pascal Pomarede, SERPOL, participe au GT Transport de Matières Dangereuses de la FNADE. Il enverra le nouvel AM pour l'ADR 2025. Sur la base de cette réglementation, il semblerait que les terres polluées soient transportables en polybennes.

7. Prochaine réunion

Prochaine réunion le lundi 17 juin 2024 de 9h à 11h – en visio